



Le contrat vert

Création d'emplois, protection de l'environnement et de la biodiversité, occupation du territoire et agriculture de proximité, en échange d'un soutien financier. Proposition pour un contrat social renouvelé entre les fermiers et la société québécoise.



UNION PAYSANNE
Rédigé par
Maxime Laplante, agr
Pour l'Union paysanne

20 janvier 2009

Préambule

Ce travail de l'Union paysanne constitue **l'ébauche** d'une proposition qui vise ni plus ni moins qu'à renverser le modèle de subvention actuel tourné vers le volume, pour le réorienter vers la qualité des pratiques.

Il est désormais temps de soutenir une large partie de la classe agricole qui n'a jamais vu l'ombre d'un soutien financier de l'État malgré la grande qualité de leurs pratiques comme de leurs apports à la société québécoise. Soit près de la moitié des fermes du Québec.

L'agriculture du Québec coûte annuellement plus de 1,7 milliards (origine provinciale et fédérale) pour un résultat d'environ 26 000 fermes, ce qui donne une moyenne d'environ 65 000\$ par ferme, un budget inégalé dans les pays industrialisés. Évidemment, ça ne veut pas dire que chaque ferme reçoit ce montant mais cela donne une idée de ce que coûte notre agriculture au contribuable.

De plus, cet argent, lorsque versé au fermier, arrive essentiellement aux entreprises de grande taille, fortement spécialisées, alors qu'on suppose qu'elles devraient être plus concurrentielles que les petites.

Pour résumer, l'État subventionne les monocultures, souvent transgéniques, l'exportation, la concentration des fermes, alors que la population désire clairement une production de taille réduite, diversifiée, créatrice d'emploi, biologique, etc. On subventionne même la culture sur les bandes riveraines, alors que celles-ci devraient être protégées.
Légère contradiction?

L'Union paysanne propose qu'une partie des sommes attribuées à l'assurance-stabilisation soit réorientée vers un changement majeur de notre agriculture pour répondre aux besoins de notre société et ainsi contribuer non plus à faire disparaître nos fermes mais à en ajouter.

50 000 fermes d'ici 10 ans !

Scénario :

Contribution directe annuelle de 10 000\$ par ferme, sous condition de respect de normes comprenant les éléments suivants :

- Moins de 100 unités animales.
- Densité d'élevage inférieure à une unité animale à l'hectare de propriété.
- Moins de 25% des sols dénudés annuellement.
- Au moins 0,5 unité de main-d'œuvre (donc au moins 1000 heures de travail annuellement)
- Au moins 8% de la superficie de la ferme en territoire protégé (boisé, haie brise-vent, marais, escarpement, etc)
- Fortune personnelle des propriétaires inférieure à un million de dollars.
- Accès extérieur aux animaux, au moins en période estivale.
- Valeur de production d'au moins 10 000\$.

Le principe directeur est d'abolir toute forme de subvention liée à la production. Ce qui est de toute façon contraire aux règles de l'OMC. La production agricole doit se rapprocher du marché. De plus, tout soutien se doit d'être équitable et être mérité par une contribution souhaitée par la société québécoise. Les distorsions créées par les programmes actuels, par exemple de l'argent pour du maïs transgénique mais rien pour des prairies permanentes, doivent être abolies.

Le système doit aussi évoluer et délaissier une situation de subventions pour en arriver à une rémunération pour des services rendus. L'État québécois ne peut plus s'attendre à ce que les fermiers protègent la biodiversité, créent de l'emploi, améliorent la vitalité de leurs communautés, protègent les ressources et le paysage sans aucune forme de compensation, alors que la quasi-totalité des subventions vont vers des entreprises fortement spécialisées et industrialisées.

Explications des normes proposées

a) Moins de 100 unités animales.

La population du Québec souhaite clairement soutenir les petites et les moyennes fermes. Si les grandes entreprises, souvent sous intégration, sont supposées être plus rentables, alors elles ne devraient pas avoir besoin de subventions. Pour occuper le territoire rural, mieux vaut avoir 20 petites fermes qu'une seule grande entreprise. Le bénéfice en est d'autant plus grand pour maintenir les services de base dans les petites communautés.

b) Densité d'élevage inférieure à une unité animale à l'hectare de propriété.

Depuis sa fondation, l'Union paysanne prône une limite à la densité animale, source de nombreux problèmes, autant pour l'environnement que pour la structure des fermes. Une trop grande densité mène aux élevages « hors-sol » où les fermes deviennent dépendantes d'approvisionnements extérieurs et s'éloignent à la fois de la capacité de support des sols et aussi de la capacité à nourrir le cheptel avec les ressources de la ferme. L'Union paysanne avait initialement fait la proposition d'une limite d'une unité animale à l'hectare. Ce calcul a été repris par l'UQCN (Union québécoise pour la conservation de la nature), qui a fait la démonstration claire qu'un dépassement de cette densité menait directement à une augmentation importante de la contamination des cours d'eau du Québec.

c) Moins de 25% des sols dénudés annuellement.

Le problème de l'érosion est devenu un problème majeur au Québec, emportant irrémédiablement nos sols vers les cours d'eau. Un sol dénudé et couvert en été par des plantes sarclées comme le maïs est insuffisamment protégé contre l'érosion. Une couverture pérenne du sol est un élément important en vue de réduire l'érosion. On comprend qu'il est nécessaire de labourer les terres pour les réensemencer mais il faut à tout prix mettre un frein au dénudement massif de nos sols.

d) Au moins 0,5 unité de main-d'œuvre (donc au moins 1000 heures de travail annuellement).

Un des objectifs du Contrat vert est précisément de créer de l'emploi sur des fermes. Il appert donc normal d'exiger que la ferme crée de l'emploi. Il s'agit d'un changement majeur d'orientation par rapport aux subventions actuelles qui contribuent plutôt à « rationaliser » et éliminer la main-d'œuvre en forçant la spécialisation.

Le Contrat vert exige un minimum de 1000 heures par an, soit l'équivalent d'un demi emploi, qu'il s'agisse des propriétaires eux-mêmes ou avec l'aide d'employés. En comparaison, il en coûte beaucoup plus pour créer un emploi en agriculture industrielle ou même dans les autres secteurs de l'économie. Le montant de 10 000\$ se veut un levier important de création d'emploi en milieu rural.

e) Au moins 8% de la superficie de la ferme en territoire protégé (boisé, haie brise-vent, marais, escarpement, etc)

Le gouvernement du Québec a manifesté clairement son intention de préserver environ 8% de son territoire dans le but de protéger l'environnement, la bio-diversité et la forêt boréale. Toutefois, l'Union paysanne est d'avis que ce 8% du territoire doit constituer un réseau au lieu d'être concentré en une ou quelques zones. Animaux, oiseaux, poissons, insectes, végétaux ont besoin de circuler et ne franchissent généralement que difficilement de vastes étendues dénudées et en monoculture. Cette démonstration a été faite pour le secteur de la forêt où la conclusion fut de réduire la taille des coupes à blanc.

Bio-diversité est également synonyme de flexibilité. Les organismes vivants ne préfèrent pas tous le même milieu. Pour certains, ce sera un marais, pour d'autres un couvert boisé, une haie, un escarpement rocheux, etc. Au lieu d'imposer aux fermes une solution unique, l'Union paysanne propose que 8% de la surface de la ferme ne soit pas en culture mais le fermier a le choix du 8%.

f) Fortune personnelle des propriétaires inférieure à un million de dollars.

Aider ceux qui en ont besoin. Au même titre qu'il n'y a pas de raison valable de subventionner des entreprises qui sont supposément rentables en raison des économies d'échelle, il n'y a pas lieu de proposer le Contrat vert aux biens nantis.

g) Accès extérieur aux animaux, au moins en période estivale.

L'aspect social du Contrat vert suppose le respect du désir de la population en matière de bien-être animal. L'accès à l'extérieur pour les animaux de ferme, au moins en période estivale, est une condition minimale. Pris en comparaison avec les normes dans l'Union européenne cet élément est un premier pas.

h) Valeur de production d'au moins 10 000\$.

Évidemment, le but premier de l'agriculture est de produire de la nourriture pour notre population. Le choix du type de production est laissé au fermier, de sorte que la demande du marché conserve son impact.

i) Protection des paysages

Les paysages prennent de plus en plus de valeur dans l'espace social. Qui ne se sent pas agressé par les excès de publicités et la pollution visuelle entre autre dans nos campagnes? Que ce soit des tours cellulaires ou d'immense panneau réclame. Les agriculteurs soutenu dans un contrat vert protégeront les paysages.

Coût de l'opération : Pas un sou de plus que le régime actuel !

On parle ici de rediriger le budget de l'État vers de nouveaux objectifs agricoles. Ces objectifs devraient être :

- -Produire de la nourriture pour notre population, en qualité et en quantité.
- -Protéger les ressources nécessaires à la production.
- -Occuper le territoire de façon décentralisée.

Le Contrat vert : un modèle flexible, sans paperasse inutile, simple.

Le Contrat vert prévoit une inspection de ferme, pour vérifier si les normes ont été appliquées. Pas besoin d'analyses complexes et de relevés de récoltes, de dossiers climatiques ou d'échantillonnage. Les normes exigées sont faciles à observer ou à obtenir. Il faut éviter la complexité des programmes actuels, qui n'ont pas réussi à améliorer la sécurité financière des fermes de taille modeste mais qui sont coûteux en temps pour remplir les formulaires.

- Moins de 100 unités animales. Facile de compter le nombre d'animaux.
- Densité d'élevage inférieure à une unité animale à l'hectare de propriété. Facile de diviser le nombre d'animaux par le nombre d'hectares de la ferme, renseignement disponible au cadastre.
- Moins de 25% des sols dénudés annuellement. Facile de constater ce qui a été labouré ou non.
- Au moins 0,5 unité de main-d'œuvre (donc au moins 1000 heures de travail annuellement) Facile de constater s'il y a eu du travail ou non. On parle ici de 20 heures par semaine comme base minimale.
- Au moins 8% de la superficie de la ferme en territoire protégé (boisé, haie brise-vent, marais, escarpement, etc) Facile de mesurer la surface non cultivée et protégée, en haies, marais, etc.
- Fortune personnelle des propriétaires inférieure à un million de dollars. La fortune personnelle fait partie des renseignements qu'on peut obtenir par le ministère du Revenu.
- Accès extérieur aux animaux, au moins en période estivale. Facile à vérifier!
- Valeur de production d'au moins 10 000\$. Facile de demander au fermier de justifier une valeur de 10 000\$ de production.
- Protection des paysages Il est simple de regarder la présence d'une tour cellulaire ou de panneau réclame!

Conditions connexes

Si on veut que le Contrat vert puisse réaliser ses promesses, il y a nécessité d'assouplir certaines dispositions du système agricole actuel, en particulier la mise en marché et la protection du territoire.

- Assouplissement des règles de la CPTAQ pour permettre l'établissement de relève à temps partiel.
- Assouplissement des règles de mise en marché (quotas, plans conjoints, agences de vente, etc).

Sans entrer ici dans le détail, la question peut se résumer ainsi : à quoi bon mettre en place un programme de développement de l'agriculture de taille modeste si les quotas ne sont pas accessibles, si la marché directe est lourdement entravée par les agences de vente obligatoires et si l'accès à la terre est interdit?

Annexe

Selon le sondage d'Equiterre, 81% des gens interrogés sont d'accord pour que le gouvernement soutienne financièrement ceux qui produisent bio. Il est temps que la société civile ait son mot à dire sur l'attribution des subventions agricoles et sur le type de fermes qu'elle désire soutenir.

Le prochain tableau émane d'un sondage réalisé auprès de 1000 personnes en Allemagne en 2006.

